

ASSEMBLEE NATIONALE

3 février 2005

AÉROPORTS - (n° 1914)

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. de COURSON, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 7

Au début de la première phrase du premier alinéa du II de cet article, insérer les mots :

« À la demande de chaque chambre de commerce et d'industrie concernée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.